

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE Le 12 FEVRIER à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Associations d'ISSIGEAC sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 40 Présents 31 Pouvoirs 06 Votants 37 Date de convocation : 6 Février 2024

Délégués des communes :

BARDOU	BOISSE	CONNE DE LABARDE
-M. Jean-Paul ROUSSELY + 1 pouv	-Mme Stéphanie MOLLE	-M. Bernard TRIFFE
EYMET	FAURILLES	FAUX
-M. Jérôme BETAILLE + 1 pouvoir		
-Mme Mayia BISCAY		
-M. Jérôme LOUREC + 1 pouvoir		
-Mme Mélanie KLEIBER exc pouvoir		
à M. LOUREC	-M. Gérard MARTIN	-M. Alain LEGAL
-M. François LEMAIRE exc pouvoir à		-Mme Anne Marie FONTAYNE
M. BETAILLE		
-Mme Myriam LESCURE excusée		
pouvoir à Mme LANDAT		
-M. Gilles BERGOUGNOUX excusé		
-Mme Annie LANDAT + 1 pouvoir		
-M. Xavier THEVENET excusé		
-M. Maurice BARDET + 1 pouvoir		
-Mme Viviane LAGENEBRE		
-M. Henri DELAGE exc pouvoir à M.		
BARDET		
FONROQUE	ISSIGEAC	MONMADALES
<u> </u>	-M. J-Claude CASTAGNER	-M. Serge TABOURET excusé pouvoir à M.
-Mme Lucie GRELON	-Mme Françoise DUBOIS	ROUSSELY
	-M. Sébastien DELMARES	
MONMARVES	MONSAGUEL	MONTAUT
-M. Christian BARCHIESI	-M. Hervé DELAGE	-M. Yves VEYRAC
PLAISANCE	RAZAC D'EYMET	SADILLAC
-Mme Christine CHAPOTARD + 1	<u> </u>	<u> </u>
pouvoir	-M. Daniel TOUPANCE	-M. Yves BORDES
-M. Jean-Marie FRICOT Excusé		
pouvoir à Mme CHAPOTARD		
ST-AUBIN DE CADELECH	ST-AUBIN DE LANQUAIS	ST-CAPRAISE D'EYMET
-M. Pascal MARTY excusé	-Moise LABONNE	-M. Henri TONELLO
ST-CERNIN DE LABARDE	ST-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE	ST-LEON D'ISSIGEAC
-M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	-M. Jean-Maurice BOURDIL	-Mme Béatrice ROUSSELY
ST-PERDOUX	STE-RADEGONDE	SERRES ET MONTGUYARD
-M. Lucien POMEDIO	-M. Michel COASSIN	-M. David HILAIRE
SINGLEYRAC	W. WIIGHOL GO/TGOHT	W. David HIL/MILE
-Mme Christine LACOTTE		
-WITTE OTHISUITE LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR:

Adoption procès-verbal du 15 Janvier 2024

- 1-Adoption du compte de gestion 2023 du budget principal
- 2-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget principal
- 3-Affectation du résultat
- 4-Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe du SPANC
- 5-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC
- 6-Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe ZAE
- 7-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget annexe ZAE
- 8-Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe REOMI
- 9-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget annexe REOMI
- 10-Vote subvention Office de Tourisme Portes Sud Périgord
- 11-Proposition effacement de dette
- 12-Autorisation de signature de la convention « paquet énergie climat » 2024 du SDE24
- 13-Autorisation de signature de l'avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition du groupe scolaire de la commune de Faux à la CCPSP
- 14-Choix entreprise pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR et autorisation signature marché
- 15-Tarif de location pour les permanences AIDE24
- 16-Questions diverses
 - ✓ Présentation du tableau 2023 des indemnités des élus

Le procès-verbal du 15 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

1-Adoption du compte de gestion 2023 du budget principal

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion dressé par le trésorier correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un <u>résultat d'exécution</u> budgétaire 2023 négatif de 24 305.38 € :

Section d'investissement - 806 659.39 €
Section de fonctionnement + 782 354.01 €
Soit - 24 305.38 €

<u>Compte-tenu des reports 2022</u>, le **résultat de clôture** est de **– 605 748.18 €** en section d'investissement, et **+ 1 387 033.33 €** en section de fonctionnement soit <u>**+ 781 285.15 €**</u>

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte de gestion 2023 du budget principal. **Adopté à l'unanimité**.

2-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget principal

Le président demande à l'assemblée s'il est autorisé à présenter le tableau récapitulatif. Après avis favorable, il donne lecture du tableau ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		200 911,21		604 679,32		
Opération exercice	1 264 375,28	457 715.89	2 909 765,97	3 692 119,98	24 305,38	
Total	1 264 375,28	658 627,10	2 909 765,97	4 296 799,30		
Résultat de clôture	605 748,18			1 387 033,33		781 285,15
Reste à réaliser	76 406,09	335 893,53				
Total Cumulé	1 340 781,37	994 520,63				
Résultat définitif	346 260,74			1 387 033,33		

A retenir dans les recettes de fonctionnement le FPIC de 150 289 € qui n'était pas prévu au budget primitif.

Il quitte la salle pour laisser la présidence à M. Hervé DELAGE qui soumet au vote le C.A. 2023. **Adopté à l'unanimité**.

3-Affectation du résultat

Considérant le besoin de financement de 346 260.74 € qui se dégage de la section d'investissement après restes à réaliser, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter en réserve -RI 1068- la somme de 346 260.74 €, et de :

- -reporter 605 748.18 € en section d'investissement au DI 001
- -reporter 1 040 772.59 € en section de fonctionnement au RF 002.

4-Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe du SPANC

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion dressé par le trésorier correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un <u>résultat budgétaire</u> 2023 négatif de 12 430.03 € :

Section d'investissement - 165.45 Section de fonctionnement - 12 264.58 Soit - 12 430.03

<u>Compte-tenu des reports 2022</u>, le <u>résultat de clôture 2023</u> est de + 1 363.55 € en section d'investissement, + 50 708.39 € en section de fonctionnement soit <u>+ 52 071.94 €</u>
Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte de gestion 2023 du budget SPANC. Adopté à l'unanimité.

Le déficit d'exécution, hors report, se creuse, il faut être vigilant. Les tarifs ont été légèrement augmenté mais cela ne suffira pas. Revoir la mise à disposition du technicien pour le service voirie qui consacre plus d'1/3 temps à cette fonction.

5-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC

Le président demande à l'assemblée s'il est autorisé à présenter le tableau récapitulatif. Après avis favorable, il donne lecture du tableau ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 529,00		62 972,97		64 501,97
Opération exercice	235,00	69,55	89 188,49	76 923,91	12 430,03	
Total	235,00	1 598,55	89 188,49	139 896,88	52 071,94	
Résultat de clôture		1 363,55		50 708,39		52 071,94
Reste à réaliser						
Total Cumulé	0,00	1 363,55			0,00	
Résultat définitif		1 363,55		50 708,39		

Reports BP 2024

Art 002 Recette de fonctionnement = 50 708.39 Art 001 Recette d'investissement = 1363.55

Il quitte la salle pour laisser la présidence à M. Hervé DELAGE pour le vote. **Adopté à l'unanimité.**

6-Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe ZAE

Le compte de gestion dressé par le trésorier présente un <u>résultat budgétaire 2023 négatif</u> de 175 279.37 € :

Section d'investissement - 175 208.65 €
Section de fonctionnement - 70.32 €
Soit - 175 279.37 €

<u>Compte-tenu des reports 2022</u>, le <u>résultat de clôture 2023</u> est de **– 262 330.51** € en section d'investissement, **+ 42 470.21** € en section de fonctionnement soit **– 219 860.30** €

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte de gestion 2023 du budget ZAE. **Adopté à l'unanimité**.

7-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget annexe ZAE

Le président demande à l'assemblée s'il est autorisé à présenter le tableau récapitulatif. Après avis favorable, il donne lecture du tableau ci-dessous :

	Investissement		Fonctionneme		Ensemble	
			nt			
Libellé	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Déficit
Résultats reportés	87 121,86			42 540,93	44 580,93	
Opération exercice	267 798,01	92 589,36	267 869,01	267 798,29	175 279,37	
Total	354 919,87	92 589,36	267 869,01	310 339,22		
Résultat de clôture	262 330,51			42 470,21	219 860,30	
Résultat définitif	262 330,51			42 470,21	219 860,30	

Reports BP 2024

Art 002 Recette de Fonctionnement = 42 470.21 € Art 001 Dépenses d'Investissement = 262 330.51 €

Le président donne la parole à M. Hervé DELAGE vice-président en charge de l'économie qui précise que ce budget comprend la ZAE du Carrousel sur Eymet, mais aussi celle du Champs de Genêt à Singleyrac. Les dépenses réelles 2023 sont de 9 403.52 € pour les missions de maitrise d'œuvre et 165 805.13 € pour les travaux.

M. BETAILLE ne participe pas au vote et quitte la salle pour laisser la présidence à M. Hervé DELAGE. **Adopté à l'unanimité**.

8-Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe REOMI

Le compte de gestion dressé par le trésorier présente un <u>résultat budgétaire 2023</u> <u>positif de 203 376.96 € :</u>

Dépenses de fonctionnement 1 070 354.53 € Recettes de fonctionnement 1 273 730.11 €

Résultat + 203 375.58 €

Clôture du 1^{er} exercice, il n'y a pas de report antérieur. L'assemblée est sollicitée pour approbation. **Adopté à la majorité avec 1 voix contre**.

Le président donne la parole à M. TRIFFE, vice-président en charge de cette compétence, pour expliquer les raisons de cet excédent de fonctionnement.

Les titres de recette ont été émis à l'encontre des redevables de la REOMI, mais la trésorerie restante sur le compte 515 dédié spécifiquement à ce budget annexe n'était pas suffisante pour faire les mandats à l'équivalence au titre de la contribution au SMD3. De plus, des foyers ont demandé un étalement de paiement et il reste beaucoup de foyers encore non recensés. Les communes ont été sollicitées pour une mise à jour des fichiers.

9-Présentation et vote du compte administratif 2023 du budget annexe REOMI

Le président demande à l'assemblée s'il est autorisé à présenter le tableau récapitulatif. Après avis favorable, il donne lecture du tableau ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement		Ensemble	
Libellé		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés					
Opération exercice		1 070 354,53	1 273 730,11		
Total		1 070 354,53	1 273 730,11		203 375,58
Résultat de clôture			203 375,58		203 375,58
Total Cumulé					
Résultat définitif			203 375,58		

Report BP 2004 au 002 RF = 203 375.58 €

Il quitte la salle et laisse la présidence à M. Hervé DELAGE pour le vote. **Validé à la majorité avec 1 voix contre.**

M. BETAILLE, à son retour, remercie l'ensemble du personnel, notamment l'agent comptable pour son travail de pointage, en amont, sur l'application Hélios, ce qui a permis de valider l'ensemble des documents dès réception après vérification.

10-Vote subvention Office de Tourisme Portes Sud Périgord

La trésorerie de l'office de tourisme est à ce jour tendue et ne va pas permettre en fin de mois de régler divers fournisseurs ainsi que les salaires et charges.

Le président propose de verser, sans attendre le budget primitif et sans présager de la subvention 2024, le montant de la subvention votée en 2023, à savoir 76 500 €. Pour se faire, il convient de donner autorisation par délibération. **Adopté à l'unanimité**.

M. VEYRAC dit que ce versement couvre à peu près la taxe de séjour perçue. Le président répond que oui, depuis 2/3 ans suite à l'obligation pour les plateformes de locations de reverser, auparavant la subvention était identique pour environ 15 000 € reçus en taxe de séjour.

M. BETAILLE informe l'assemblée qu'il va falloir réfléchir à la forme juridique de cette structure, à ce jour c'est une association, avec 2 bureaux d'information touristique, qui est un acteur important du territoire. A Lalinde c'est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) comme prochainement à Bergerac.

11-Proposition effacement de dette

La trésorerie présente une décision de la commission de surendettement entraînant un effacement de dette pour 38.22 € qu'il conviendra d'imputer sur l'article 6542. **Validé à l'unanimité.**

12-Autorisation de signature de la convention « paquet énergie climat » 2024 du SDE24

La convention en vigueur est arrivée à terme le 31/12/2023 et le SDE24 propose une nouvelle convention d'accompagnement (sur la maitrise d'œuvre et rénovation énergétique des bâtiments publics) pour une durée de deux ans. Les tarifs sont inchangés ; 2550 € pour l'ensemble des communes et 1275 € pour la CCPSP. Il convient de donner autorisation de signature. **Adopté à l'unanimité**.

13-Autorisation de signature de l'avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition du groupe scolaire de la commune de Faux à la CCPSP

Suite à la délibération de la commune de Faux en date du 17 janvier 2024,

Vu la nécessité de modifier la consistance des biens et des contrats d'emprunt en cours à compter du 28/02/2022 afin de prendre en compte la mise à disposition de la salle n°2 de la salle des associations afin d'y établir une nouvelle salle de motricité, il est proposé d'autoriser le président à signer un avenant n°3. **Avis favorable à l'unanimité**.

Le remboursement de l'échéance d'emprunt passe de 50 % (2554.28 €) à 100 % (5108.56 €)

14-Choix entreprise pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR et autorisation signature marché

Suite à la délibération 2023-93 du 20 novembre 2023 autorisant le lancement du marché à procédure adaptée avec négociation pour un **marché global estimé à 171 000 € HT**, une consultation a été lancé sur le portail « e-marchespublics.com », avec publication légale dans la presse.

Critères de sélection :

- 1- Prix 80 %
- 2- Valeur technique 20 %

Le G.I.A.S.C. et l'association B.A.S.E. ont chacun déposé un pli en temps et heure.

Après phase de négociation et analyse portant sur l'offre de base et l'option n°1, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 12 février 2024 à 20 h 15 propose au conseil communautaire de retenir le candidat mieux-disant, à savoir :

-l'association Bergerac Actions Solidarité Emploi (BASE) 3 Rue Jean Lurçat - Bât B Village de Campréal 24100 BERGERAC

Aux tarifs annuels de 31 050 € HT pour la prestation de base et 20 130 € HT pour l'option n°1 de passage supplémentaire (ladite option ne sera pas systématique levée).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la CAO, retient l'association B.A.S.E. de Bergerac et autorise le président à signer tout document utile à ce dossier.

M. POMEDIO, membre de la CAO, fait observer que cette association est bien équipée en moyens matériels, selon la liste fournie dans les pièces.

La phase restauration du mobilier, chiffrée à 8 000 € par l'association BASE, à laquelle le GIASC n'a pas souhaité répondre, fera éventuellement l'objet d'une prestation complémentaire.

15-Tarif de location pour les permanences AIDE24

AIDE24 a sollicité autorisation de renouveler ses permanences pour 2024 de manière hebdomadaire, sur ½ journée. Après avoir rencontré le président et la directrice, en présence du président et du directeur de l'AMAD, il est proposé de donner avis favorable avec un tarif à la permanence de 10 € en période estivale et 15 € en hiver. Une convention sera établie. Le conseil est sollicité pour avis et autorisation de signature. **Avis favorable à l'unanimité.**

M. Hervé DELAGE précise qu'après discussion lors de cette rencontre, il s'agit effectivement d'activités complémentaires à celles de l'AMAD et qu'il pourrait y avoir des échanges utiles entre les deux structures.

M. BETAILLE a proposé qu'un membre de la CCPSP entre au conseil d'administration de l'association.

16-Questions diverses

- ✓ Présentation du tableau 2023 des indemnités des élus. A été transmis par mail le 14/02/2023.
- ✓ Conférence des Maires reportée sur mars, suite à la réception du tableau synthétique des avis PPA du PLUI, auxquels les communes sont invitées à répondre sous trois semaines maximums. Le président informe l'assemblée du retour très positif des diverses instances sur l'élaboration du PLUI Portes Sud Périgord.
- ✓ Renouvellement du PEDT, lancement réflexion transfert de compétence extrascolaire avec la création d'une commission « ad'hoc ». La mairie d'Eymet a recruté un coordonnateur enfance/jeunesse qui participera à cette mission. Une 1ère réunion a eu lieu en présence des 2 vice-présidents aux affaires scolaires.
- ✓ Eau potable et changement de délégataire sur le secteur d'Eymet
- ✓ Réunion SM Périgord Numérique le 15/02/2024 à Issigeac pour la commercialisation de la fibre sur certaines communes du territoire.
- ✓ Désertification médicale et situation cabinet médical Issigeac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30

La secrétaire de séance, Françoise DUBOIS Le Président, Jérôme BETAILLE